

		HSE FRM 09 06		ELEMENTS D'APPRECIATION ET GRILLE D'EVALUATION			
CRITERES DE PERFORMANCES COMMUNAUTAIRES	CODE	Niveau : 0 (Non évalué)	Niveau : 1 (Non conforme)	Niveau : 2 (Conformité Partielle)	Niveau : 3 (Conforme)	Niveau : 4 (Effort Digne de Mention)	
PLANIFICATION RELATIVE AUX COMMUNAUTES	CP1		Un plan pluriannuel relatif aux communautés a été établi, mais avec peu de consultation à l'interne et auprès des communautés. La majorité des gestionnaires ne connaissent pas son contenu. Le plan n'est pas lié à la planification d'affaires globale, ni fondé sur le contenu d'une base de connaissances. Certains groupes communautaires ont été oubliés.	Le plan pluriannuel relatif aux communautés décrit une stratégie communautaire, mais est fondé sur une base de connaissances incomplète et manque de données multidisciplinaires. Il s'appuie sur une consultation limitée et n'est pas intégré à l'échelle de l'unité.	Le plan pluriannuel relatif aux communautés est fondé sur une base de connaissances complète, sur une bonne consultation des groupes communautaires et sur les observations de la haute direction. Il comprend des cibles, des mesures et des étapes, de même que les engagements et les contributions des partenaires. Il est lié au plan d'affaires global, mis à jour chaque année et utilisé dans tous les services fonctionnels.	4 Le plan pluriannuel relatif aux communautés est directement lié aux plans et aux initiatives des autres services et à la stratégie à long terme de l'unité consistant à obtenir et à conserver un large soutien de la communauté ainsi que l'amélioration des affaires. Il comprend des indicateurs de succès qui ont été élaborés avec les communautés d'accueil et qui font l'objet de rapports publiés chaque année. La communauté participe largement à l'élaboration du plan et à sa mise en œuvre.	
BASE DE CONNAISSANCE	CP2		Des études ponctuelles ont été effectuées, mais non compilées en une seule étude complète. Il manque des données dans la base de connaissances. Les communautés sont mal décrites.	Un cadre de référence a été établi et certaines études ont été effectuées, mais une base de connaissances complète n'a pas été créée ou la base de connaissances n'a pas été mise à jour récemment. Elle n'est pas liée aux autres processus de planification d'affaires ou au plan pluriannuel RCPS et elle n'influe pas sur la planification d'affaires globale.	Les études menées par des experts sont pertinentes et complètes. Elles contiennent des données essentielles telles que des projections démographiques, des descriptions de l'utilisation des terres, les pratiques de propriété des terres et de gouvernance, des descriptions des normes, un profil de santé et d'éducation, des modèles de moyens de subsistance, les structures sociales et les rôles traditionnels des hommes et des femmes. Les risques, les occasions et les changements dans le paysage social sont parfaitement décrits. La base de connaissances est périodiquement mise à jour. Les données sont analysées, elles influencent la planification RCPS (Relations avec les Communautés et Performance Sociale) opérationnelle, et elles sont communiquées aux communautés d'accueil.	4 Les communautés ont participé à la conception et à l'exécution de études. Les données primaires sont recueillies au niveau des ménages. La base de connaissances influe sur la planification pluriannuelle RCPS et sur la prise des décisions d'affaires de façon structurée. D'autres études spécialisées sont issues de l'analyse de cette base de connaissances. Le personnel clé de différentes fonctions connaît très bien et utilise la base de connaissances. La mise à jour est périodique.	
ANALYSE DES RISQUES SOCIAUX	CP3		Un certain examen des risques sociaux a été mené de façon ponctuelle, mais pas en conformité avec la politique, les normes et les notes d'orientation applicables au centre de risques de Rio Tinto.	Une analyse des risques sociaux est menée à l'interne, mais sans mention de la communauté ou sans la participation d'experts en RCPS. Les résultats n'ont pas été passés en revue ou très peu. Il y a peut-être des plans en vue d'effectuer prochainement une analyse des risques sociaux appropriée.	Une analyse des risques sociaux complète a été effectuée avec la participation de tiers indépendants et d'experts. L'atelier d'analyse des risques sociaux a été dirigé par un animateur agréé par le centre de risques de Rio Tinto, et il s'appuyait sur une évaluation complète des risques sociaux et sur une base de connaissances. Les résultats de l'analyse des risques sociaux sont transférés au registre des risques global du site. Les responsabilités relatives aux mesures d'atténuation sont attribuées.	Une analyse des risques sociaux complète a été effectuée avec la collaboration d'experts externes des RCPS et de la communauté. Les mesures découlant de l'analyse des risques sociaux sont examinées et l'avancement de leur réalisation est régulièrement déclaré à la haute direction. Les risques cumulatifs et dérivés sont entièrement pris en compte.	
CONSULTATION ET PRODUCTION DES RAPPORTS	CP4		Communication inexistante, inadéquate, ponctuelle, réactive ou officieuse. Il n'y a pas de base de connaissances pour influencer sur des communications et consultations ciblées.	Identification incomplète des communautés et des parties prenantes. Les activités de communication doivent se transformer en un processus officiel de consultation des communautés concernées et des principales parties prenantes. Les résultats et les mesures correspondantes ne sont pas bien communiqués dans l'unité ou à l'extérieur. Le personnel des RCPS ne consulte que les communautés et les parties prenantes concernées sur les principaux problèmes ou en cas de crise.	Une consultation personnalisée et un certain engagement reposent sur une base de connaissances complète et s'adressent à tous les groupes communautaires pertinents (y compris des groupes historiquement désavantagés, autochtones et marginaux) selon les approches convenues avec ces groupes. Les commentaires provenant des consultations sont liés aux stratégies d'affaires. Le site est considéré comme transparent et réceptif aux préoccupations de la communauté. Il existe un robuste système d'engagement auprès des communautés, qui influence les activités d'affaires quotidiennes. Un cadre complet de rédaction de rapports destinés au public est activement utilisé.	Un programme d'engagement complet est parfaitement documenté et intégré au plan pluriannuel relatif aux communautés. Des équipes multidisciplinaires participent à l'engagement auprès des communautés, ce qui a pour effet de changer la conception des projets et les initiatives commerciales. Les enjeux RCPS sont bien intégrés à la planification de fermeture, et il existe une documentation exhaustive des aspects sociaux et des attentes.	
CONTRIBUTIONS ET INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES	CP5		Contributions ponctuelles; absence de critères d'évaluation de la pertinence. Des contributions sont faites et des activités sont entreprises sans une évaluation appropriée de leurs répercussions ou de leurs liens avec le plan pluriannuel relatif aux communautés. Le succès ou l'échec de l'activité dépend totalement du soutien constant de l'unité.	Les contributions et activités sont axées sur l'entraide et sur l'amélioration à long terme des communautés, mais sans être liées à une base de connaissances, au plan pluriannuel relatif aux communautés ou aux objectifs d'affaires.	Les contributions, activités et cibles sont convenues avec les groupes communautaires et correspondent aux priorités des communautés. Elles sont aussi conformes aux besoins et objectifs d'affaires ainsi qu'à l'objectif mondial en matière de relations avec les communautés de Rio Tinto, et font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation. Les contributions et activités sont directement liées à l'avantage comparatif, aux compétences et aux ressources de l'entreprise. Les entrepreneurs sont informés et contribuent à l'atteinte des objectifs RCPS. Il existe des stratégies de sortie décrites dans le plan pluriannuel relatif aux communautés.	Les contributions, activités et cibles sont directement liées aux priorités des communautés et axées sur la durabilité, ce qui permet d'éviter la dépendance. Des organismes gouvernementaux et autres participent à l'exécution. Elles sont étroitement intégrées à la planification d'affaires à long terme. Les activités soutenues sont conformes aux critères de l'objectif mondial de Rio Tinto, la performance étant régulièrement évaluée par rapport à des cibles qualitatives et quantitatives locales. Bonne participation des entrepreneurs.	
PATRIMOINES CULTUREL ET INDUSTRIEL	CP6		Le patrimoine culturel est largement négligé ou est géré de manière improvisée. On comprend peu les aspects du patrimoine culturel de la communauté d'accueil. Les communautés concernées ne sont pas mentionnées officiellement. Aucune procédure d'autorisation n'est établie.	L'évaluation de tous les types de patrimoine culturel et des valeurs patrimoniales a été menée. Certains processus sont en place pour gérer le patrimoine culturel. Les communautés concernées sont connues, mais peu consultées. Des processus d'autorisation informels sont établis (en Australie). L'évitement est la principale préoccupation du site.	Un système de gestion du patrimoine culturel (SGPC) fondé sur les risques et doté de procédures officielles est en place, et les caractéristiques clés sont documentées. Les communautés sont consultées régulièrement et ont approuvé le SGPC, qui est fondé sur un système de cogestion. Le SGPC est conforme aux exigences légales et réglementaires. Le patrimoine culturel fait partie des accords communautaires. Dans les entreprises australiennes, un audit du SGPC a été effectué.	Un système rigoureux de rédaction de rapports est en place. Les décisions importantes sont prises de concert avec les communautés concernées et des responsabilités précises sont confiées au personnel et aux communautés. Les processus de gestion du patrimoine culturel sont largement compris et tous les employés et entrepreneurs ont reçu une formation adéquate. Un SGPC est entièrement mis en œuvre et étroitement lié à l'ensemble des systèmes de rédaction de rapports.	
RELOCALISATION DES POPULATIONS	CP7		La réinstallation est fondée sur des décisions et des avis locaux des directeurs de l'exploitation du site, sans avis professionnel. Des études limitées sur la base de connaissances ont été entreprises, ainsi qu'une consultation restreinte auprès de quelques personnes seulement.	Une consultation a eu lieu avec les communautés concernées par rapport à une base de connaissances complète, mais sans validation et évaluation externes. Des experts reconnus ont participé à l'évaluation des options de réinstallation et certaines parties prenantes et certains groupes communautaires ont été consultés, mais sans être mobilisés quant à la conception du plan de réinstallation. Un processus de gestion des plaintes, des litiges et des griefs efficace est mis en place. Un calendrier d'indemnisation et de paiement a été convenu et publié. Une analyse des risques sociaux multidisciplinaire a été menée.	Des cibles convenues d'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance, avec des processus et indicateurs d'amélioration, sont activement utilisés. Des professionnels et des experts hautement expérimentés sont mis à contribution. Une participation ou mobilisation exhaustive des communautés concernées a eu lieu au cours de l'élaboration du plan de réinstallation qui a été approuvé par le chef de la direction du groupe de produits. L'ensemble du programme est surveillé.	Un plan de réinstallation complet a été ajouté au plan de projet global, et mentionne la responsabilité de la haute direction. Le plan de réinstallation est adapté aux besoins particuliers des communautés concernées, qui sont déterminés à partir d'une base de connaissances complète. La mobilisation est généralisée et des parties prenantes très diversifiées ont confirmé leur adhésion. Le calendrier du projet et la sûreté sont améliorés grâce à l'échéancier ou à certains éléments du plan de réinstallation.	
ACCORDS COMMUNAUTAIRES	CP8		Un accord a été négocié et conclu sans évaluation rigoureuse, puis approuvé à l'échelle locale sans mention du chef de la direction du groupe de produits ou de la pratique mondiale RCPS de Rio Tinto. Les exigences de l'accord sont mal comprises.	La rédaction de l'accord repose sur une base de connaissances complète, et son contenu est compris et généralement approuvé par les gestionnaires responsables. Le personnel des RCPS comprend les exigences particulières et détaillées, mais pas les autres fonctions de l'unité. Le lien avec la planification d'affaires n'est pas clair; la mise en œuvre n'est pas budgétée et aucun examen par rapport aux cibles préalablement définies n'est effectué.	Un accord contraignant complet est établi et conclu sur les conseils de l'équipe de la pratique mondiale RCPS et d'experts juridiques concernés, puis approuvé par le chef de la direction du groupe de produits. La haute direction comprend le contenu, qui est inclus dans la planification d'affaires et lié au plan pluriannuel relatif aux communautés ainsi qu'aux plans stratégiques et opérationnels de l'unité. L'équipe de direction comprend le plan de mise en œuvre. La conformité est régulièrement vérifiée et l'efficacité est évaluée par des parties externes.	Un système complet de surveillance de la conformité est en place et les engagements de l'accord sont suivis. Tous les membres du personnel et les principaux entrepreneurs connaissent les aspects clés et sont tenus de les respecter. Des mécanismes ont été mis en place pour l'examen et la mise à jour de l'accord. Sa mise en œuvre est entièrement budgétée et dotée de ressources. La communauté signataire participe à sa surveillance et à son évaluation annuelles. Il est démontré que l'accord contribue à l'amélioration de la gouvernance locale et aux objectifs de développement.	
PLAINTES ET GRIEFS	CP9		Les plaintes, litiges et griefs sont traités de façon ponctuelle, généralement par la personne recevant la plainte, avec peu de mentions d'un protocole établi, de systèmes de dossiers ou d'observations du personnel des RCPS.	Les plaintes, litiges et griefs communautaires sont adressés à la fonction RCPS pour une gestion complète, mais il n'existe aucune procédure officielle ni aucun système de dossiers. Les fonctions en cause dans la gestion de la plainte ne participent généralement pas à l'intervention et à la résolution.	Il existe une procédure officielle pour traiter les plaintes, les litiges et les griefs, qui est préférablement élaborée en collaboration avec la communauté et qui suit les normes sociales courantes. Cette procédure est bien connue, comprise et accessible pour tous les membres de la communauté. Toutes les fonctions en cause dans la gestion de la plainte participent à l'intervention et à la résolution par l'unité. Les problèmes font l'objet d'un suivi et l'avancement de leur résolution est communiqué chaque semaine aux plaignants. Les enquêtes sur des enjeux éventuels des droits de la personne sont effectuées sur-le-champ conformément au cadre de travail « Protéger, respecter et réparer » formulé par l'ONU. Toutes les plaintes jugées de catégories III et IV sont enregistrées et suivies dans le registre des plaintes.	L'unité a conçu sa procédure relative aux plaintes, aux litiges et aux griefs communautaires en fonction des normes sociales locales acceptables. Les membres de la communauté soutiennent activement la procédure et l'utilisent au besoin. Les employés concernés reçoivent une formation sur la gestion et la résolution des conflits communautaires, et sur la médiation. La majorité des plaintes sont résolues rapidement à la grande satisfaction de toutes les parties.	

INDEMNISATIONS	CP10	L'indemnisation pour la destruction ou des dommages accidentels est improvisée, sans référence aux calendriers de paiement existants ou aux précédents. L'indemnisation pour l'accès aux terres est improvisée, sans référence aux calendriers ou aux précédents et avec peu d'évaluation, de consultation ou de négociation. Les exigences de la Norme de Rio Tinto sur la responsabilité à l'égard de l'utilisation des terres ne sont pas comprises. L'indemnisation a lieu de façon informelle, selon une évaluation limitée de son caractère approprié ou de sa juste valeur.	Certaines données sur l'utilisation et la propriété des terres et sur la tenure coutumière ainsi que certaines données socioéconomiques sont disponibles. Les calendriers de paiement sont publics. Les tarifs gouvernementaux, les facteurs du marché, les valeurs locales et les précédents sont pris en compte pour la détermination de l'indemnité. Les décisions d'indemnisation (tous les types) sont prises par les équipes de direction des sites en consultation avec les personnes concernées. La Norme sur la responsabilité à l'égard de l'utilisation des terres est partiellement appliquée.	Une étude complète sur l'utilisation des terres et sur les moyens de subsistance a été effectuée par des spécialistes des sciences sociales. Bonne compréhension de l'importance et de la fonction des systèmes d'utilisation des sols. Les procédures tiennent compte de la propriété découlant de la coutume, des rôles traditionnels des hommes et des femmes, des conseils financiers, de la résolution des conflits, des méthodes de distribution et de l'échéancier. Les mécanismes et le type d'indemnisation ainsi que les montants sont convenus d'un commun accord. Les résultats sont favorables. Il existe un système de dossiers bien géré et vérifié. La Norme sur la responsabilité à l'égard de l'utilisation des terres est entièrement appliquée.	Des données détaillées sur l'utilisation des terres, des procédures d'indemnisation complètes et des calendriers de paiement transparents sont en place. L'unité surveille les impacts post-indemnisation et offre constamment des conseils aux propriétaires terriens et aux utilisateurs des terres qui ont été réinstallés. Les accords négociés sont transparents et abordent l'utilisation des terres après les activités minières. Ils comprennent la promotion des systèmes d'utilisation des terres ancestrales ou préexistants ainsi que la compensation pour la perte de capital social et les pertes immatérielles
DROITS DE L'HOMME	CP11	Le concept des droits de la personne n'est pas bien compris dans un contexte global d'équité et d'égalité des chances. Les considérations relatives aux droits de la personne des communautés locales ne sont pas officiellement évaluées.	L'évaluation de la base de connaissances sur les communautés d'accueil et sur la région a abordé les problèmes réels ou éventuels liés aux droits de la personne. Un programme a été mis en place pour s'assurer que les sujets de préoccupation sont examinés. Le concept fondamental des droits de la personne est abordé dans le programme d'accueil des employés, où les considérations liées à l'égalité entre les hommes et les femmes sont prioritaires. Les entrepreneurs sont au courant des attentes en matière de droits de la personne, mais ne peuvent prouver qu'ils les respectent.	Dans l'unité, on constate une compréhension générale des questions de droits de la personne ou des droits équivalents (p. ex. droits civils) dans le contexte communautaire et régional. Un système est en place pour enquêter sur les violations présumées en matière de droits de la personne, les résoudre et les déclarer au chef de la direction du groupe de produits. Une analyse des risques sociaux ou une évaluation des impacts en matière de droits humains/civils est en place. Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme sont appliqués au besoin. Un programme de formation sur les droits humains/civils ou de formation interculturelle est activement mis en œuvre, et il y a une bonne mobilisation des entrepreneurs et des fournisseurs de services de sécurité en ce qui concerne les droits humains/civils.	Un programme d'amélioration en matière de droits de la personne, ou l'équivalent, est approuvé par les communautés concernées, les gouvernements et des ONG respectées. On constate une grande sensibilisation et un respect pour les cultures des communautés autochtones et non dominantes au sein du personnel (y compris les entrepreneurs et les fournisseurs de services de sécurité). Le site favorise un engagement actif auprès des groupes minoritaires, des groupes majoritaires, des forces de sécurité et du gouvernement, et entre eux.
POPULATIONS LOCALES (INDIGENES)	CP12	Une démarche permettant l'identification et la prise en compte des droits et intérêts légaux reconnus aux communautés n'est pas définie	Une démarche permettant l'identification et la prise en compte des droits et intérêts légaux reconnus aux communautés est définie mais pas encore communiquée aux populations concernées et pas implémentée	Une démarche permettant l'identification et la prise en compte des droits et intérêts légaux reconnus aux communautés est définie, implémentée et connue des populations concernées	Les populations concernées participent à l'élaboration et/ou mise à jour de la démarche permettant l'identification et la prise en compte de leurs droits et intérêts légaux reconnus